



FORMATION CONTINUE 2025

VISIOCONFERENCE

DROIT DES ASSOCIATIONS ET DES FONDATIONS

**ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR...
SANS JAMAIS AVOIR OSE LE DEMANDER**

**Jeudi 12 juin
De 9h00 à 13h00**

Philippe-Henri DUTHEIL
Ancien bâtonnier
Barreau des Hauts de Seine
Membre du bureau du
Haut Conseil de la vie associative

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les fondamentaux des principales structures juridiques du secteur des Organismes Sans But Lucratif : Association déclarée, association reconnue d'utilité publique, Fondation reconnue d'utilité publique, fondation d'entreprise, fonds de dotation...

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - PRINCIPALES REGLES DE CREATION

II - PRINCIPALES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE CES STRUCTURES

III - PRINCIPALES REGLES DE DISSOLUTION DE CES STRUCTURES

IV - REGIME FISCAL

V - FOCUS SUR LE REGIME DU MECENAT ET DU PARRAINAGE

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)